

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 452

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 19 décembre 2024 le règlement suivant.

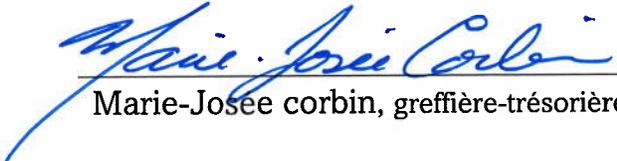
RÈGLEMENT NUMÉRO 452

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 452 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2024 ET DES TAXES SPÉCIALES, DE SERVICES ET DES COMPENSATIONS

Ledit règlement entre en vigueur le 19 novembre 2024 conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 23^e jour de décembre deux mille vingt-quatre.

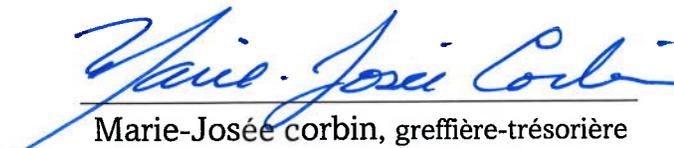

Marie-Josée corbin, greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée corbin, **greffière-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **23 décembre 2024**, entre **8h30 et 16h00**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **23 décembre 2024**.


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière